

Synthèse du Rapport d'activité 1^{er} semestre 2017

SOUTIEN
JURIDIQUE

REPRESENTATION
D'INTERETS

PUBLICATIONS

FORMATION

Janvier 2017 - Juin 2017

SOUTIEN JURIDIQUE

Une part de plus en plus importante de la réglementation nationale, dans de nombreux domaines, est issue du droit de l'Union européenne. Ceci peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une compréhension globale et complète du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter.

Pour remédier à ce problème, la DBF répond à des demandes d'avocats concernant la réglementation et la jurisprudence européennes pouvant trouver à s'appliquer dans leurs dossiers. La DBF effectue ainsi des recherches sur les textes pertinents, des études juridiques approfondies pour aider à l'élaboration de consultations et peut fournir des contacts utiles avec des spécialistes en droit européen.

Au cours du premier trimestre 2017, la DBF a répondu à **7 demandes juridiques de confrères** qui traitaient entre autres :

Exemple 1 : « de la liberté d'établissement des avocats dans l'Union européenne »

Exemple 2 : « du refus de vente transfrontière de biens et services »

Exemple 3 : « du code de déontologie des avocats européens »

La DBF a également répondu à d'autres demandes dans le cadre de la collaboration entre les délégations membres du Conseil des Barreaux européens (CCBE).

Exemples :

JUIN :

Demande de la délégation hongroise relative à la formation initiale des avocats et dans ce cadre, à la reconnaissance des stages professionnels réalisés à l'étranger

JANVIER :

Demande du CCBE sur les taux de cotisations sociales

FEVRIER :

Demande de la délégation chypriote sur la transposition de la directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen

MARS :

Demande de la délégation allemande sur les dispositions applicables à la transmission des parts d'un avocat associé à ses ayants-droit

La DBF est également le **soutien technique et juridique sur les questions européennes au**

service des instances. Ainsi, elle a transmis au Barreau de Paris des éléments sur le port de la robe d'un avocat ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne en France et sur l'application de la règle de du croire en matière transfrontalière.

Par ailleurs, la DBF a rédigé à l'attention du Barreau de Paris une note relative à l'appréhension au plan européen de la notion de monopole de représentation de l'avocat. Elle a également préparé à l'attention du Barreau de Grenoble une analyse juridique de l'arrêt Jemeljanovs de la Cour européenne des droits de l'homme.

Enfin, la DBF a piloté, à la demande du CNB, la collecte d'informations auprès des délégations nationales du CNB concernant les pratiques nationales de la règle de l'unicité du cabinet et du mode d'exercice de la profession.

La DBF reste à la disposition des instances nationales et des ordres pour toute question ou intervention sur des sujets de droit européen.

REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français à Bruxelles, notamment lors des discussions de textes devant les institutions pertinentes s'agissant des textes susceptibles d'avoir un impact sur la profession.



La DBF entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs sur la scène européenne, tels que la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, le Conseil des Barreaux européens et les autres délégations nationales installées à Bruxelles.

X Blanchiment et lutte contre le terrorisme

La DBF a apporté un soutien juridique et technique aux experts français dans la préparation des commentaires du CCBE en réponse aux résultats négatifs de l'évaluation menée par la Commission européenne quant au niveau de risques et de vulnérabilité de la profession d'avocat. Elle a également suivi les travaux de la Commission d'enquête du Parlement européen sur le blanchiment de capitaux, l'évasion et la fraude fiscales, notamment dans le contexte de l'affaire des Panama papers (**Commission PANA**), qui a débouché sur le lancement de travaux relatifs au rôle des avocats, des comptables et des banquiers.

X Brexit

La DBF s'est fortement impliquée dans le suivi détaillé des développements récents sur la question de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle a établi et diffusé un tableau de bord mensuel de suivi des évolutions politiques et juridiques du Brexit et a entamé un travail de réflexion par la constitution d'une liste des problématiques juridiques soulevées par la sortie et la rédaction de notes thématiques. Elle a également participé aux réunions Brexit du Conseil national des Barreaux et du Barreau de Paris.

Le 1^{er} semestre 2017 a également été l'occasion de l'organisation et de la participation de la DBF à un grand nombre d'initiatives.

La DBF a contribué à l'organisation de **réunions Barreaux** rassemblant les **délégations des 27 Etats membres de l'Union européenne post-Brexit**. Ces réunions se tiennent en marge des réunions du CCBE afin de coordonner la position de ces 27 délégations sur les enjeux de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Trois rencontres ont eu lieu au 1^{er} semestre, en marge des comités permanents du CCBE (à Vienne en février, à Bruxelles en mars puis en juin).

Les délégations du CCBE (dont une dizaine y a répondu positivement) étaient invitées au séminaire commun CNB - Law society of England and Wales du 10 mai dernier, durant laquelle une table ronde était consacrée au Brexit et à un dîner à la Maison du barreau. La DBF a également pris part à plusieurs séminaires organisés par la Law society of England and Wales.

Une Journée de formation (cf. Entretiens européens), à l'occasion de laquelle les conséquences de la sortie pour les services juridiques et les avocats ont été discutées par les représentants des Barreaux de Paris, de Bruxelles et de Luxembourg, du Conseil National des Barreaux et de la Law Society of Ireland ainsi qu'un dîner afin d'affiner les positions des intervenants sur les problématiques soulevées, ont été organisés.

Par ailleurs, dans le cadre du CCBE, la DBF a soutenu l'approche de plusieurs Etats membres consistant à attendre l'adoption d'une position des 27 barreaux restant dans l'Union européenne dans la perspective des négociations avec le Royaume-Uni.

X Convention européenne sur la profession d'avocat

La DBF a assisté les travaux des experts français dans la préparation d'une note préliminaire listant les principes essentiels que le CCBE souhaiterait voir apparaître dans la **Convention européenne sur la profession d'avocat**, en projet au Conseil de l'Europe. Le rapporteur du projet, Sabien LAHAYE, a deux ans pour rédiger son rapport contenant la liste des principes essentiels prévus par la Convention et présentera d'ici septembre 2017 une note introductive.

X Droit des technologies et de l'information

La DBF a coordonné les travaux des experts français en vue d'adopter les orientations du CCBE à destination des avocats sur les mesures à mettre en œuvre pour **assurer le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD)**. Celles-ci visent à assurer un exercice en conformité avec le règlement notamment concernant l'obligation de notification des violations de données personnelles, le droit à l'effacement, le rôle du délégué à la protection des données, ou encore l'obligation de réaliser une analyse d'impact avant certaines opérations de traitement.

X Droit pénal

La DBF a coordonné les travaux des experts français en vue d'adopter la position du CCBE sur la **proposition de directive visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal**. Celle-ci a été présentée par la Commission dans le but d'établir des règles minimales relatives à la définition des infractions et des sanctions pénales liées au blanchiment de capitaux et à éliminer les obstacles à la coopération judiciaire et policière transfrontalière. Les commentaires du CCBE insistent sur le risque de la multiplication des instruments ayant le même objet et relèvent que la proposition va à l'encontre de la présomption d'innocence. La liste des infractions devrait être circonscrite à celles commises par la grande criminalité.

X Libre circulation des avocats

La DBF a apporté un soutien juridique et technique aux experts français dans la préparation des commentaires du CCBE aux **propositions du paquet Services de la Commission européenne** (contrôle de proportionnalité, notification des régimes d'autorisation et exigences en matière de services, carte électronique européenne de services). Elle a également assisté les experts français dans le cadre de la réflexion sur le traitement des plaintes des avocats qui s'adressent au CCBE lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés concernant la libre circulation des avocats.

X Déontologie / Optimisation fiscale

La DBF a effectué un suivi approfondi de la **proposition de directive visant à rendre obligatoire la divulgation d'informations sur les dispositifs transfrontières d'optimisation fiscale à caractère potentiellement agressif** et les travaux de la Commission Panama papers du Parlement européen. Ces travaux feront l'objet d'initiatives au cours du 2nd semestre 2017.

X Surveillance

La DBF a assisté la **demande d'intervention du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme** dans le cadre de la procédure en cours concernant la loi française relative au renseignement. Dans cette affaire, la confidentialité des échanges entre les avocats et leurs clients est en jeu, au regard du droit au respect de la vie privée garanti par la Convention. Elle a également contribué à coordonner la position des délégations francophones sur la question du *Privacy shield*.

PUBLICATIONS

La DBF envoie quotidiennement, par e-mail, au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'aux membres de la Délégation française auprès du CCBE, une **veille numérique** reprenant les actualités juridiques en France et en Europe. Les personnes intéressées pour recevoir cette veille numérique peuvent l'indiquer afin d'être ajoutées à la liste de diffusion.



L'Europe en Bref reprend, chaque semaine, l'actualité du droit européen sous forme de brèves, les appels d'offre pouvant intéresser les avocats et les feux verts et notifications préalables en matière de concurrence. Cette newsletter gratuite est envoyée à plus de **67 000** abonnés. Les brèves sont également accessibles sur le site Internet de la DBF.



L'Observateur de Bruxelles est publié tous les trois mois et reprend l'actualité du droit européen, mais offre également des articles écrits par des spécialistes de droit européen. La revue compte actuellement 921 abonnés. Cette publication, distribuée par les Editions BRUYLANT, a été intégrée sur le site en ligne Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Janvier 2017 n°107 : Protection des données et surveillance de masse

Avril 2017 n°108 : 60^{ème} anniversaire des Traités de Rome

Juillet 2017 n°109 (à paraître) : Actualités de la politique fiscale de l'Union européenne



La DBF envoie par e-mail, tous les mois, à tous les Bâtonniers de France, un **Flash Bâtonniers** afin de les tenir informés des actualités européennes les plus importantes intervenues au cours du mois. L'ensemble de ces Flash Bâtonniers est disponible sur le site Internet de la DBF.

Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre tant aux membres du Conseil de l'Ordre qu'aux avocats inscrits au Barreau afin d'accroître auprès d'eux la visibilité des actions de la DBF.

La DBF contribue à chaque numéro du **Journal des Bâtonniers & des Ordres**, édité par la Conférence des Bâtonniers, en publiant un article de fond sur l'actualité du droit

de l'Union européenne. Ainsi, ont été publiés, dans le numéro 30 (Janvier - Février - Mars), un article sur les modalités d'exécution du nouveau divorce par consentement mutuel, et dans le numéro 31 (Avril - Mai - Juin), une analyse de l'arrêt SOMMER c. Allemagne en matière de secret professionnel.

FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une meilleure connaissance du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats. Chaque année, les Entretiens européens de la DBF font venir des intervenants de qualité, notamment des hauts fonctionnaires des institutions européennes, des magistrats et des avocats européens sur des sujets variés en adéquation avec l'actualité juridique.

La DBF a organisé **trois Entretiens européens** au cours du 1^{er} semestre sur les thématiques suivantes :



• « Droit du travail et politique sociale européenne : Etat des lieux et perspectives », qui a rassemblé **51** participants, le 10 mars dernier.



• « Protection des données et lutte contre la cybercriminalité en Europe : défis et enjeux » qui a rassemblé **48** participants, le 9 juin dernier.



• « BREXIT, 1 an après - Où en sommes-nous ? » qui a rassemblé **55** participants, le 23 juin dernier.

La DBF est intervenue à l'Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles, les 6 et 17 mars dernier, pour présenter aux élèves-avocats un panorama du droit de l'Union européenne et de ses institutions. Cette intervention a été, notamment, l'occasion de leur présenter les directives Avocats, à savoir les directives 77/249/CE et 98/5/CE relatives respectivement à

l'exercice de la profession en libre prestation de services et via la liberté d'établissement, ainsi que le statut d'avocat-lobbyiste, deux facteurs d'opportunités professionnelles pour les élèves-avocats.

RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

X Conférence « 60 ans du traité de Rome », Conseil National des Barreaux, Barreau de Paris, Conférence des Bâtonniers (23 mars)



La DBF a assisté, le 23 mars dernier, à la Conférence « 60 ans du traité de Rome » conjointement organisée par le Barreau de Paris, le Conseil National des Barreaux et la Conférence des Bâtonniers, au Conseil National des Barreaux. Cette conférence, construite comme un colloque en deux parties, visait à célébrer les 60 ans du traité portant création de la Communauté économique européenne. Une première partie traitait de la construction du droit européen sous plusieurs angles thématiques. A la suite de l'intervention de M. Daniel COHN-BENDIT, député européen, une deuxième partie consistait en la présentation par les représentants des candidats à l'élection présidentielle française de leurs propositions sur les questions européennes.

X Conférence « l'apport du droit à la construction européenne », 60 ans du Traité de Rome, Barreau de Paris (29 mars)

Le Président de la Délégation des Barreaux de France a assisté, le 29 mars dernier, à la conférence du Barreau de Paris, organisé au Sénat à l'occasion des 60 ans du traité de Rome. La matinée était organisée en deux ateliers-débats, le premier consacré au rôle des juges nationaux dans l'application et l'interprétation du droit de l'Union européenne, le second consacré aux apports et contraintes du droit de l'Union européenne pour les entreprises. M. Jean BIZET, Président de la Commission des affaires européennes du Sénat et M. Frédéric SICARD, Bâtonnier de Paris étaient chargés, respectivement, d'ouvrir et de conclure les débats.

X Ouverture des célébrations du 60^{ème} anniversaire des traités de Rome, Mouvement européen (24 mars)

La DBF a assisté, le 24 mars dernier, à l'Ouverture des célébrations du 60^{ème} anniversaire des traités de Rome organisée par le Mouvement européen - France. Celle-ci consistait en des rencontres et échanges, dans les salons de la Mairie de Paris, entre représentants de la société civile et acteurs institutionnels sur le rôle de la société civile dans la construction européenne et sur les défis auxquels cette dernière fait face. Ces débats ont eu lieu en présence de M. Christos STYLIANIDES, Commissaire européen chargé de l'Aide humanitaire et de la

gestion des crises et de Mme Constance LE GRIP, députée européenne.

X Groupe de travail « Accès au droit et à la justice » de la Conférence des Bâtonniers (6-7 janvier)

La DBF a accueilli, les 6 et 7 janvier 2017, le **groupe « Accès au droit et à la justice » de la Conférence des Bâtonniers**, présidé par M. Jean-Luc FORGET. Cette réunion a été l'occasion d'étudier les textes européens applicables en matière d'aide juridictionnelle, la jurisprudence de la CJUE en la matière ainsi que le rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ). Une rencontre avec les représentants des Barreaux belges a permis d'échanger concernant la réforme belge de l'aide judiciaire.

X Programme HELP - Human Rights Education for Legal Professionals (28 mars)

La DBF a développé, en partenariat avec le CNB, la LICRA et le programme HELP du Conseil de l'Europe, une **formation en e-learning sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie**. Cette formation a permis de former une quarantaine d'avocats aux standards européens en matière de lutte contre la discrimination et notamment au regard de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, des directives européennes applicables et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a également permis de détailler la récente réforme française intervenue avec la loi « Egalité et citoyenneté ». Cette formation a, notamment, donné lieu à l'organisation de deux réunions au Conseil National des Barreaux en janvier et mars.

X Symposium du Barreau de Mulhouse et rentrée solennelle (12 juin)



Le Président de la Délégation des Barreaux de France a participé, le 12 juin dernier, à la rentrée solennelle du Barreau de Mulhouse en présence de M. le Bâtonnier Philippe BERTRAND. Son intervention portait sur le **mécanisme préjudiciel et son utilité pour les avocats** puis, d'un point de vue matériel, sur le droit européen du travail et sur les **apports du droit social européen pour le citoyen** en termes de non-discrimination au travail, de recours abusif au CDD, de licenciements collectifs ou encore avec le mécanisme de détachement des travailleurs au sein du marché unique. En outre, il a souligné le rôle moteur de l'avocat dans la bonne application du droit de l'Union européenne et l'importance croissante de la Charte des droits fondamentaux.

X Conférence sur la déontologie de l'avocat, Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (19 juin)

Le Président de la DBF était l'intervenant principal du colloque organisé par l'AAMTI, consa

cré à la déontologie européenne et internationale de l'avocat, en présence, notamment, de M. Bertrand DEBOSQUE.

X Visite du Barreau de Grenoble (8-9 juin)

La DBF a reçu la visite d'une délégation du Barreau de Grenoble. Une visite des institutions européennes était organisée, la première à la Commission européenne consacrée au droit européen de la famille et la seconde au Parlement européen en présence de Mme Nathalie GRIESBECK, députée européenne. Les participants ont également assisté aux Entretiens européens du 9 juin consacrés à la protection des données et à la cybersécurité.

X Colloques Brexit (17 février-10 mars-24 mars)

La DBF a participé, aux mois de février et mars derniers, aux colloques interuniversitaires en 3 actes portant sur les enjeux du Brexit, organisés conjointement par l'Université de Lille 2, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et l'Université Littoral Côte d'Opale. L'objet de ces colloques était d'éclairer les multiples zones d'ombre qui existent sur des sujets aussi divers que les modèles de coopération possibles entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, l'avenir politique, juridique et économique de cette Union, le rôle et la place de la France dans les négociations du retrait et dans l'après Brexit et les enjeux pour les citoyens européens et pour les opérateurs économiques que sont, par exemple, les banques ou les avocats. Le colloque se déroulait en 3 actes : le premier portait sur les enjeux migratoires et pénaux (17 février, Ulco), le deuxième sur les enjeux institutionnels et politiques (10 mars, Lille 2) et le troisième sur les enjeux économiques et citoyens (24 mars, UVHC).

X Colloque « Carrefour annuel de droit européen - édition 2017 », Groupe Larcier en partenariat avec le Barreau de Paris (19 mai)

La DBF a assisté, le 19 mai dernier, au Colloque annuel de droit européen qui offre aux praticiens du droit un exposé détaillé et approfondi de la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne. Les principes de confiance légitime et de sécurité juridique en droit de l'Union européenne y ont été particulièrement abordés dans les principales matières de droit de l'Union, notamment, libertés de circulation, droit fiscal, espace de liberté, de sécurité et de justice et droits fondamentaux. Le colloque se tenait sous la présidence de M. Melchior WATHELET, Premier Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, en poste depuis 2012, ancien Juge dans la même institution entre 1995 et 2003.

X Colloque Alphalex « Les questions préjudicielles posées à la Cour de justice de l'Union européenne : instrument de l'intégration européenne », Bruxelles (11 mai)

La DBF était présente, le 11 mai dernier, au colloque organisé par Alphalex GEIE concernant la procédure préjudicielle et l'actualité du contentieux de la Cour de justice de l'Union européenne sur la question. La première partie du colloque portait sur la procédure préjudicielle

prise dans ses grands principes et sa généralité, avec la présence notable de M. Melchior WATHELET, Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne. La seconde partie portait sur les rapports entretenus à l'échelle nationale entre les juridictions et la procédure préjudicielle, avec la présence, en conclusion, de M. Pascal DURAND, député européen.

X Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (2 mars)

La DBF a suivi et contribué aux travaux du **Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale**. Elle a, notamment, préparé la rédaction d'un compte-rendu et a suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec la Chancellerie et la Commission européenne.

Ainsi, les avocats français étaient représentés à plusieurs événements :

- Les 1^{er} et 2 février lors de la réunion annuelle du Réseau
- Le 2 mars lors d'une réunion portant sur le règlement Insolvabilité
- Les 19, 20 et 21 avril pour une réunion portant, notamment, sur le règlement Rome III
- Les 12 et 13 juin pour une réunion concernant la mise en œuvre du règlement Bruxelles II bis

X Dîner annuel « Droit et Procédure » (6 juin)

Le Président de la Délégation des Barreaux de France a participé, le 6 juin dernier, au dîner annuel de l'association Droit et Procédure, sous les auspices de son Président, M. Emmanuel JULIEN. Cette association a pour objet de contribuer à la formation des professionnels du droit aux problèmes de procédure et de faciliter l'exercice de la profession des professionnels du droit par la mise en place de systèmes communs. Ce dîner a été l'occasion de rappeler le projet d'initiative parlementaire de règles minimales en matière civile, adopté depuis par le Parlement européen.

X Congrès de la Fédération Suisse des Avocats (15-16 juin)

Le Président de la Délégation des Barreaux de France a participé, les 15 et 16 juin derniers, au IX^{ème} Congrès de la Fédération Suisse des Avocats, à Lucerne. Les interventions traitaient de thèmes d'intérêt pour les avocats français principalement l'évolution numérique des services juridiques au travers des questions de la sécurité des données des avocats, les marchés juridiques en ligne ou l'importance de l'innovation pour la profession.

X Débat sur l'Europe de la Justice, Institut Aristocles (30 janvier)

Le Président de la DBF était présent au débat organisé par l'Institut Aristocles, *think tank* réunissant des personnalités issues des mondes juridiques, économiques et universitaires, consacré à l'Europe de la justice. Etait notamment présente Mme Elisabeth GUIGOU, Ancienne ministre de la Justice.

X Rentrée solennelle du Barreau de Bruxelles (20 janvier)

Le Président de la DBF était présent à la rentrée solennelle du Barreau de Bruxelles, consacré au droit européen et notamment aux enjeux du *forum shopping* en matière de droit de la famille.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 230 83 31

e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu

www.dbfbruxelles.eu

